



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Évolution de l'épidémie de covid-19

Question au Gouvernement n° 3312

[Texte de la question](#)

ÉVOLUTION DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

M. le président. La parole est à M. David Habib.

M. David Habib. Monsieur le Premier ministre, la semaine dernière, notre collègue Alain David vous a interpellé sur l'évolution de la pandémie, l'augmentation des cas positifs et des hospitalisations. Votre réponse ? Déconcentration et territoires. Au pire, c'est de l'esquive ; au mieux, un hors-sujet. Se défausser sur le local n'est pas de mise.

M. Pierre Cordier. S'il n'y avait que ça !

M. David Habib. Que m'a-t-on demandé ces derniers jours ? « Je suis cas contact, mais je n'ai pas été appelé par l'assurance maladie : ai-je droit à un arrêt de travail ? » ; « La classe de mon enfant ferme, je ne peux pas télétravailler : quelles solutions ? » ; « Étudiant dans un amphithéâtre bondé : comment respecter les gestes barrières ? ».

Mme Valérie Rabault. Ce sont de vraies questions !

M. David Habib. Votre communication incertaine et les délais de traitement dissuadent les Français de se faire tester et surtout de s'isoler.

L'heure est grave, monsieur le Premier ministre. Vous devez répondre aux Français. Chaque jour, il y a des milliers de cas déclarés. Vous êtes en train de perdre nos concitoyens, plus particulièrement les plus jeunes, parce qu'il y a trop de contradictions, trop d'erreurs, trop de zones d'ombre dans votre discours. Nous, socialistes, avons choisi dès le début de ne pas faire de la crise sanitaire un enjeu partisan. Il s'agit de la santé des Français. Et notre responsabilité, c'est de vous dire ce qui ne marche pas.

Faute de temps, je n'aborderai que deux points.

Le dépistage, tout d'abord : hier, le ministre de la santé a annoncé vingt-quatre heures d'attente pour les publics prioritaires. Mais quels sont les délais pour le reste des Français ? Si tous les salariés d'une petite entreprise doivent attendre leurs résultats pendant sept jours, eh bien, cette entreprise, elle coule.

La grippe saisonnière, ensuite : il sera difficile d'y faire face en même temps qu'au covid. Quelle est donc votre stratégie pour favoriser une vaccination la plus massive possible, auprès de tous les publics, quel que soit leur âge ? On nous dit que la réponse sera donnée en octobre. Non, la volonté politique, c'est d'afficher l'ambition de votre gouvernement dès aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et quelques bancs du*

groupe GDR.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Merci pour ces multiples questions auxquelles, même si je peux avoir un débit de mitrailleuse quand il m'en prend l'envie, il me sera humainement impossible de répondre en deux minutes, vous comprendrez aisément pourquoi.

M. Pierre Cordier. Déjà dix secondes perdues !

M. Olivier Véran, ministre. Vous soulignez à juste titre que l'épidémie a pris de l'ampleur dans notre pays, ces dernières semaines, ce que je me suis échiné comme d'autres à rappeler aux Français, y compris pendant la période estivale, lorsque le relâchement était devenu la règle.

La stratégie du Gouvernement, monsieur Habib, n'a pas changé : des mesures différenciées, territoire par territoire, concertées localement. Lorsque des mesures ont pu être décidées et annoncées depuis Paris, on nous a fait le procès d'un centralisme parisien déconnecté des territoires.

M. David Habib. Mais non !

M. Olivier Véran, ministre. Dès lors que nous confions aux préfets le soin de consulter, en prenant quarante-huit à soixante-douze heures pour déterminer les bonnes dispositions, vous nous accusez presque de nous défausser de nos responsabilités.

Les mesures que nous prenons dépendent de la situation sanitaire propre à chaque territoire parce que la situation des Bouches-du-Rhône, en particulier de Marseille, n'est pas la même qu'au cœur de la Dordogne. Et cette différenciation, qui mieux que les préfets, que les élus des collectivités peut l'effectuer pour prendre les mesures qui s'imposent.

S'agissant des tests, je vous rappellerai qu'hier, j'étais à Mantes-la-Jolie pour inaugurer l'un des vingt barnums déployés en Île-de-France pour réaliser cinquante tests par jour de manière que les publics prioritaires, les patients symptomatiques, les cas-contact, les soignants, les personnes intervenant à domicile puissent obtenir leurs résultats plus rapidement que les autres.

Vous avez posé beaucoup de questions auxquelles je pourrais répondre factuellement. J'en prendrai une : vous parlez des salariés d'une petite entreprise devant attendre sept jours pour savoir s'ils peuvent retourner travailler. En réalité, soit la personne est cas-contact et elle doit rester chez elle et ne reprendre que si le résultat du test est négatif ; soit elle est symptomatique et elle doit rester chez elle jusqu'à ce qu'un test ait démontré le contraire ; soit rien ne l'empêche de travailler. N'ajoutons pas de la confusion en multipliant les interrogations alors que le sujet est déjà complexe à appréhender. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3312

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 septembre 2020](#)